



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 11/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document 4487575	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 1HR67QCEA	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5161086	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5161086 DU 11/04/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HR67QCEA								
145 /70 R 13 "71 T		KLB399489 P0902	2,00	4	78,00	30,00	54,60	109,20
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								109,20
PNEU KLEBER QUADRAXER2								
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4487575
N° Client : 0165285
N° Commande : 5161086

Echéance le : 31/05/2024

11/04/2024

131,04



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucun conditionnement. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur devra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, à savoir 0,05% par jour, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € sera ajoutée à la facture.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément à l'article 621-122 du Code de Commerce. Les risques restent néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.